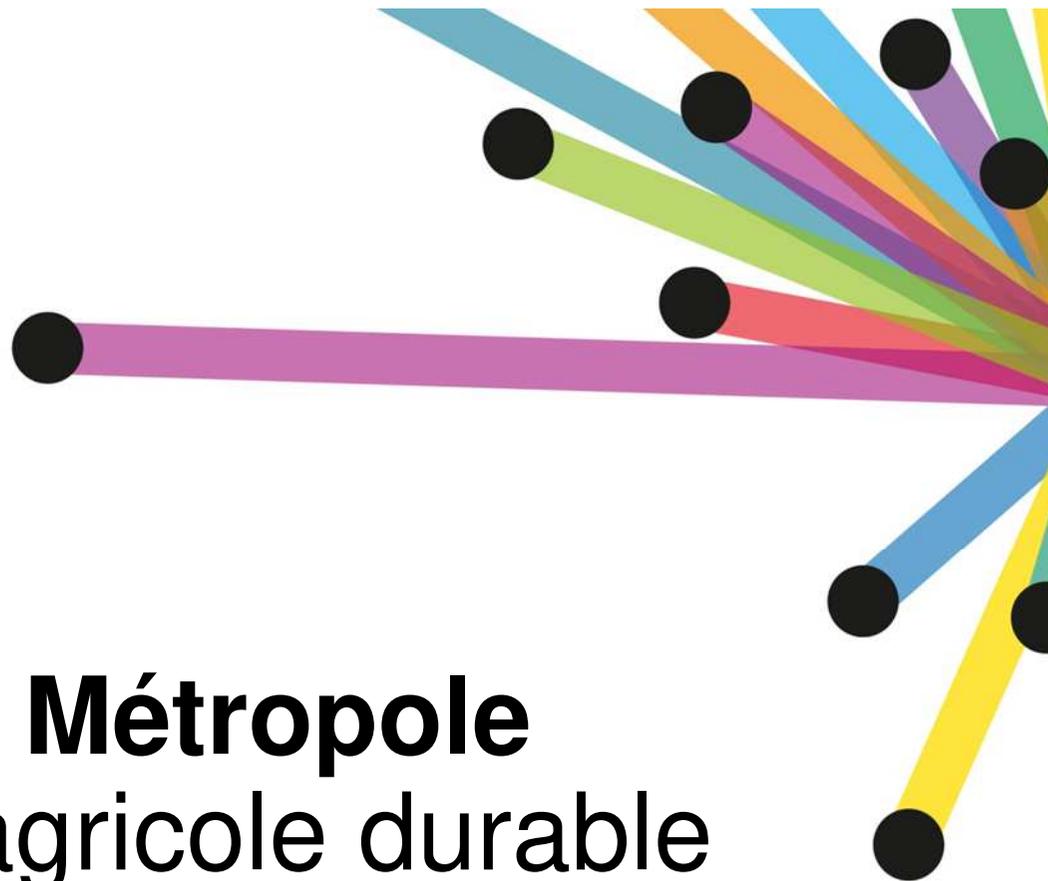
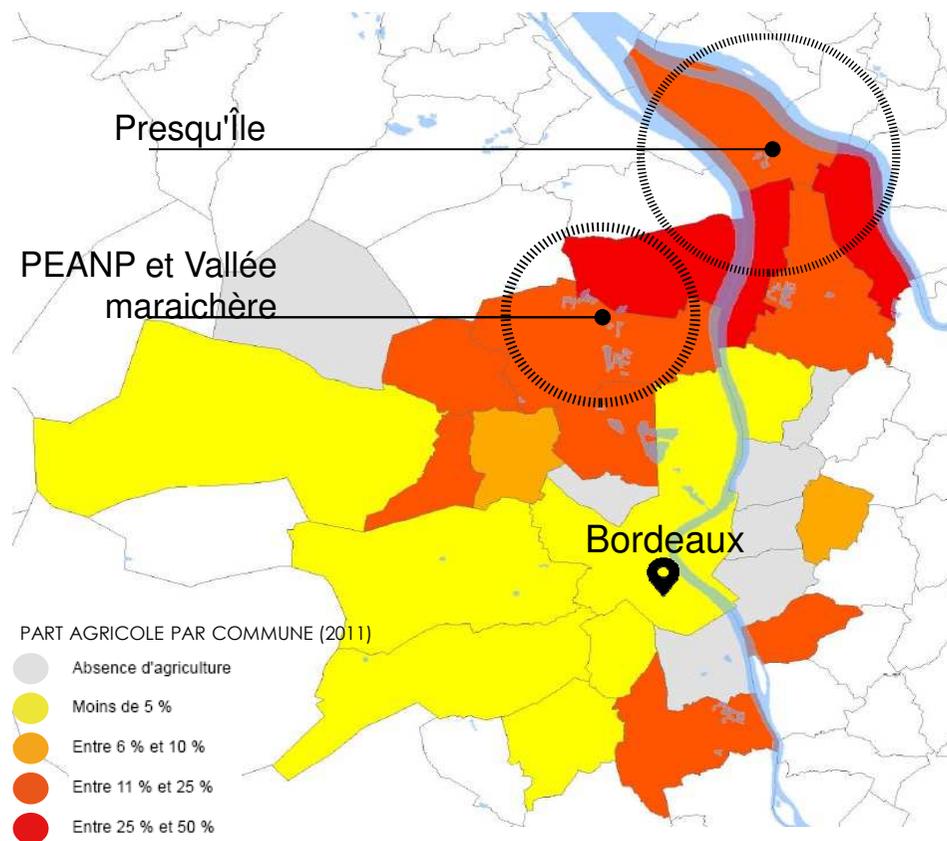


Bordeaux Métropole une politique agricole durable

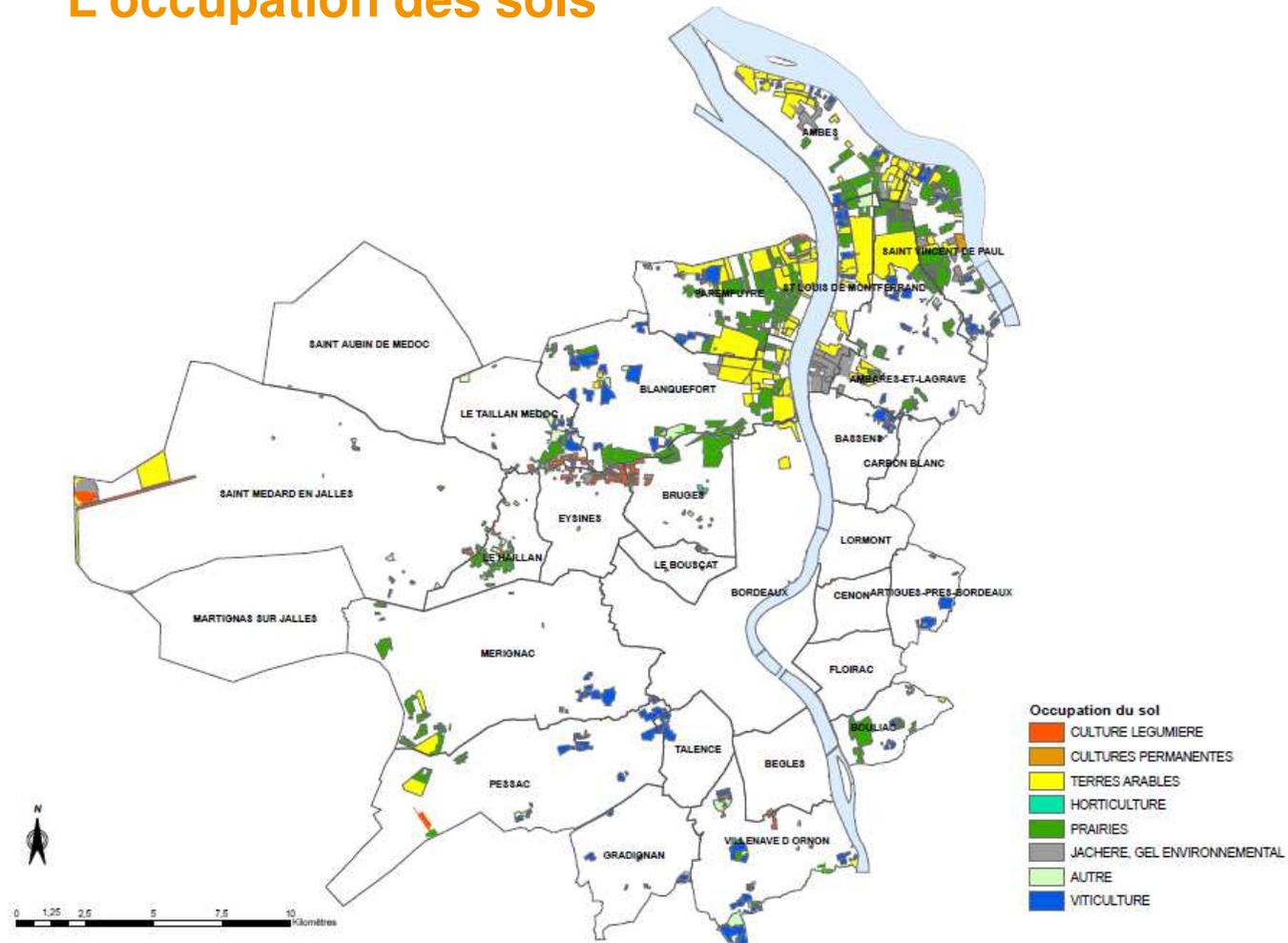


Bordeaux Métropole et l'agriculture



180 exploitations développent tous types de productions : céréales, maraichage, viticulture, arboriculture, élevages...

L'occupation des sols



Bordeaux Métropole, chef de file d'une nouvelle dynamique agricole territoriale

- Genèse de la politique agricole en 2010 grâce à la mission d'un expert du Ministère de l'agriculture (M. Quèvremont) qui a proposé une feuille de route à la Métropole
- Création en 2011 d'une Direction de la nature chargée de mettre en œuvre les orientations
- La Métropole travaille sous convention de partenariat avec les acteurs agricoles locaux, dont la légitimité est reconnue dans le domaine :
 - Chambre d'agriculture de la Gironde, SAFER Aquitaine Atlantique,
 - structures associatives et privées (agriculture biologique, couveuses agricoles...) : la FRCIVAM, Arbio, Terres de Liens, FNAB...
- Depuis 2014, elle co-anime un 'groupe de coordination agricole' chargé de mettre en lien les différents partenaires pour favoriser l'installation agricole



La politique agricole métropolitaine

6 orientations stratégiques

- Soutenir la production agricole et faciliter les conditions d'exploitation
- Renforcer le lien Agriculture / Nature dans une logique d'adaptation au changement climatique
- Renforcer les structures du système de production agricole métropolitain
- Consolider et diversifier les modes de commercialisation
- Valoriser la production locale de qualité
- Valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain

Un programme d'actions

95 actions dont 62 déjà en cours

La politique agricole métropolitaine

La mise en œuvre de la politique agricole durable métropolitaine s'appuie sur :

- ❑ **la mobilisation prioritaire des outils de la planification urbaine.**
- ❑ **une stratégie foncière** en partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'Établissement public foncier (EPF) et le Conseil départemental dans les deux périmètres stratégiques que sont le PEANP des Jalles et la presqu'île d'Ambès. A ce titre une enveloppe financière annuelle de 400 000 € est proposée dans le budget primitif de 2019,
- ❑ **la consolidation des partenariats (enveloppe annuelle de 150 000 €)** avec les institutions (Conseil départemental de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Chambre d'agriculture de la Gironde, Mutuelle sociale agricole), le MIN de Brienne, les associations professionnelles, les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, les Parcs naturels régionaux, les métropoles voisines
- ❑ **la mise en place d'un observatoire Nature / Agriculture** (en cours de préfiguration)
- ❑ **le financement d'un programme d'actions** : en maîtrise d'ouvrage directe par Bordeaux Métropole, en subventions aux communes dans le cadre des contrats de codéveloppement. Ce programme d'actions représente une enveloppe moyenne annuelle de 500 000 € TTC. Ce montant intègre le financement du programme d'action du PPEANP (2015/2025) à concurrence de 250 000 € annuels en moyenne, qu'il est proposé de poursuivre.

La politique agricole métropolitaine

- ❑ **l'attribution de nouvelles aides directes aux exploitants agricoles sera l'objet d'un Règlement d'intervention agriculture** dans le cadre d'une concertation et d'une convention de cofinancement avec la Région Nouvelle Aquitaine. Il est proposé que ces aides soient soumises à des critères de conditionnalité et l'enveloppe financière prévisionnelle annuelle est plafonnée à 150 000 €.
- ❑ De plus, **au titre de l'adaptation au risque inondation, des fonds européens** (fonds Barnier) sont potentiellement mobilisables à travers le **Plan d'aménagement et de prévention de l'inondation** (PAPI).
- ❑ **le renforcement des actions de communication** : dans la continuité d'Agora 2017, il est proposé de poursuivre le travail de valorisation des agriculteurs et de leurs métiers par l'organisation d'évènements, d'expositions et par des publications sous l'intitulé « paysans de Métropole ».

L'ensemble de cette politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable représente un effort budgétaire estimé à 1 200 000 € TTC. Elle sera mise en œuvre par Bordeaux Métropole et ses partenaires (cf. annexe 1).

Bordeaux Métropole anime le PEANP des Jalles depuis 2014 pour le compte du Département

PEANP : Périmètre d'Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains



Bordeaux Métropole anime le PEANP des Jalles depuis 2014 pour le compte du Département

- La vallée maraîchère est un espace naturel et agricole d'environ 800 hectares le long des jalles, et enclavé dans des tissus urbains et industriels, et préservé par l'inondabilité des terrains.
- Le programme d'actions a été validé en juillet 2015 et est prévu pour une durée de 10 ans (2015 – 2025) et s'articule autour de 3 axes :
 - axe 1 : une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement
 - axe 2 : protéger et restaurer les richesses naturelles du site de manière transversale
 - axe 3 : dialogue, valorisation du site et animation



Bordeaux Métropole anime le PEANP des Jalles depuis 2014 pour le compte du Département

- **Les 9 objectifs du programme d'actions sont :**

- Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique
- Installer des maraîchers / volet foncier
- Installer des maraîchers sur le PEANP
- Améliorer les conditions d'exploitation / **exemple action concrète : financement de travaux d'accès à l'eau potable pour le lavage des légumes. Investissement Bordeaux Métropole 2017 : 700 000 €**
- Lutter contre les espèces classées nuisibles
- Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts
- Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des jalles
- Animer le site et le promouvoir

Bordeaux Métropole anime cette dynamique territoriale et l'enjeu est de mettre en œuvre les différentes actions, tout en résolvant les conflits d'usages et les tensions. Ce travail conduit à une relation positive entre milieux agricole et urbain, par la sensibilisation, l'événementiel, la formation et le dialogue



Remise en cultures des fonciers agricoles Sensibilisation des propriétaires fonciers

• **DEVENEZ ACTEUR
DU PROJET AGRICOLE LOCAL**
en mettant votre foncier en valeur par l'agriculture

Problématique de la rétention foncière
Travail expérimental sur 2 communes avec la SAFER
Édition d'un document de sensibilisation à l'attention des
propriétaires fonciers

LE PROJET AGRICOLE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

- Préserver les terres agricoles
- Soutenir une agriculture locale, alimentaire, respectueuse de l'environnement
- Favoriser l'installation ou permettre l'agrandissement des exploitations de dimension familiale
- Favoriser les productions vivrières et la commercialisation locale en vente directe* ou en circuit court**
- Aider des futurs exploitants en recherche de terres agricoles pour exercer leur métier et vivre de leurs productions

** Vente du producteur au consommateur sur l'exploitation ou sur des marchés
** Mode de commercialisation en vente directe ou indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire : AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), magasin de producteurs, coopératives, drives fermiers et autres.*

CE QUE DIT LE NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

Préserver et valoriser, dans la durée, les espaces naturels et agricoles (50% de la superficie du territoire).
Obligation nationale de préserver les espaces naturels et de lutter contre la disparition des terres agricoles.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise (2014) préserve durablement les terres agricoles (horizon 2030).
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2017 de Bordeaux Métropole traduit ces principes et impose au moins 50% de la superficie de son territoire en zones classées durablement « A » (pour agricoles) ou « N » (pour naturelles).
- Les zones classées « A » sont destinées à être mises en cultures pour une valorisation par l'agriculture.

Mettre des terres à disposition de porteurs de projet

QUEL DEVENIR POUR VOTRE PARCELLE?

Au-delà de l'obligation faite à tout propriétaire d'entretenir ses terrains, vous pouvez aujourd'hui participer activement au projet agricole sur la métropole bordelaise, en mettant à disposition tout ou partie de votre foncier sous diverses formes (bail environnemental, mise à disposition gratuite et temporaire ou autres) ou en le mettant en vente au profit d'un candidat à l'installation.

Parcelle non valorisée

- Taxe foncière
- Enrichissement
- Impossibilité de construire

Responsabilité individuelle

Obligation d'entretien

Parcelle en cultures

- Bail de location / mise à disposition
- Valorisation des parcelles et du territoire

Responsabilité partagée

Foncier entretenu et valorisé

Projet local
Soutien aux porteurs de projet
Développement durable
Création d'emplois
Alimentation

CONTRATS ET AIDES

Les contrats entre propriétaires et exploitants :

- Bail rural / fermage**
Contrat par lequel un propriétaire agricole met à la disposition d'un exploitant agricole des terres ou des bâtiments agricoles, en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer.
- Bail environnemental**
Bail rural imposant au fermier, avant signature du contrat, des mesures à caractère environnemental.
- Commodat ou prêt à usage**
Contrat de mise à disposition d'un bien agricole à titre gratuit et temporaire.
- Bail SAFER / Convention de mise à disposition (CMD)**
Contrat SAFER de mise à disposition annuelle d'un bien agricole en contrepartie d'un loyer, sur une durée maximale de douze ans.

Il existe différentes modalités pour faciliter la transmission d'un foncier et des incitations financières pour la mise à bail.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Consultez le PLU sur le site de Bordeaux Métropole
Rendez vous sur le site de Bordeaux Métropole rubrique Vivre & habiter / Construire et rénover / Plan local d'urbanisme (PLU).
- Contactez votre commune
Si vous avez des projets et pour connaître la réglementation.

VOUS FAIRE ACCOMPAGNER

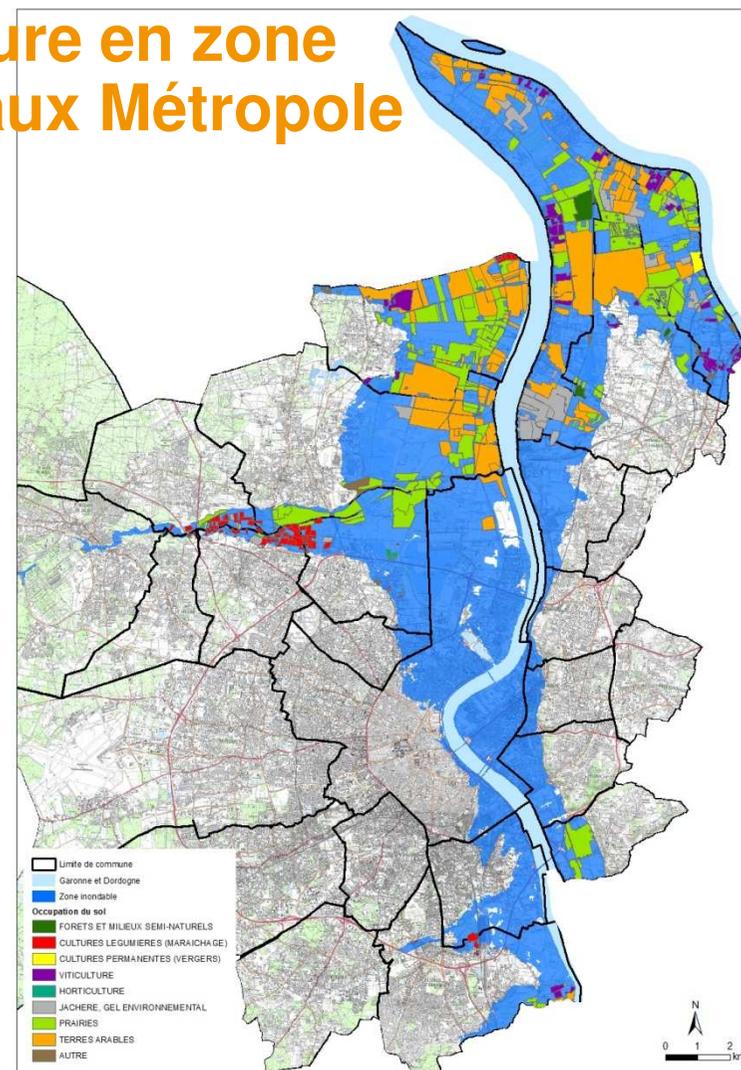
- SAFER Aquitaine Atlantique**
Conseil foncier et installation
Hélène Dumas - 05 56 69 29 99
- Chambre d'agriculture**
Installation et transmission
Eleonore Daly - 05 54 44 99 48
Territoires - 05 56 79 64 16
- Association Terre de Liens**
Véronique Baugeat - 09 70 20 31 32
- Département de la Gironde**
Aménagement du territoire
05 56 99 57 44
Animation économique
05 56 99 68 36
- Bordeaux Métropole**
Direction de la nature - 05 33 89 56 08

Document réalisé par: En partenariat avec:

Réduire la vulnérabilité de l'agriculture en zone inondable sur le territoire de Bordeaux Métropole

Étude réalisée en 2017 / objectifs

- évaluer les contraintes et les menaces qui pèsent sur cette activité, au regard du phénomène local de risque d'inondation
- identifier les impacts d'une inondation fluvio-maritime sur l'activité agricole par grands secteurs géographiques et par famille de productions
- définir des outils méthodologiques pour réduire le risque
- proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité
- proposer les productions les plus adaptées au risque
- analyser les opportunités pour le développement de l'activité agricole, comme par exemple l'adaptation du règlement du futur PPRI.



Agriculture, nature et recherche

La direction de la nature de Bordeaux Métropole cofinance plusieurs programme de recherche

- Thèse REZOH Restauration écologique des zones humides alluviales en contexte péri-urbain

2016-2019 Laboratoire BioGéco : thésarde : Myriam Garrouj / encadrement : Marie-Lise Benot et Didier Alard

- Thèse CIFRE sur la réduction de la biodisponibilité des contaminants chlordane/dieldrine dans les sols de la vallée maraîchère

embauche d'un doctorant en CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) par Bordeaux Métropole 2019 - 2021

Thésard : Félix Colin / encadrement scientifique par l'ENSEGID (Grégory Cohen) et en lien étroit avec l'Association Technique Fruits et Légumes 33

- Thèse micro-fermes et relocalisation de l'agriculture

Thésard : Damien Toublant / encadrement scientifique CNRS – UMR Passages

- Post-doc dans le cadre de la Stratégie Biodiver'Cité



Sensibiliser le grand public

Expositions photo et film 'Paysans de métropole' pour Agora, biennale d'architecture, urbanisme et design en septembre 2017
Recueil des mémoires individuelles et collectives en cours par un sociologue. Projet d'exposition et d'ouvrage.



MANGER LOCAL

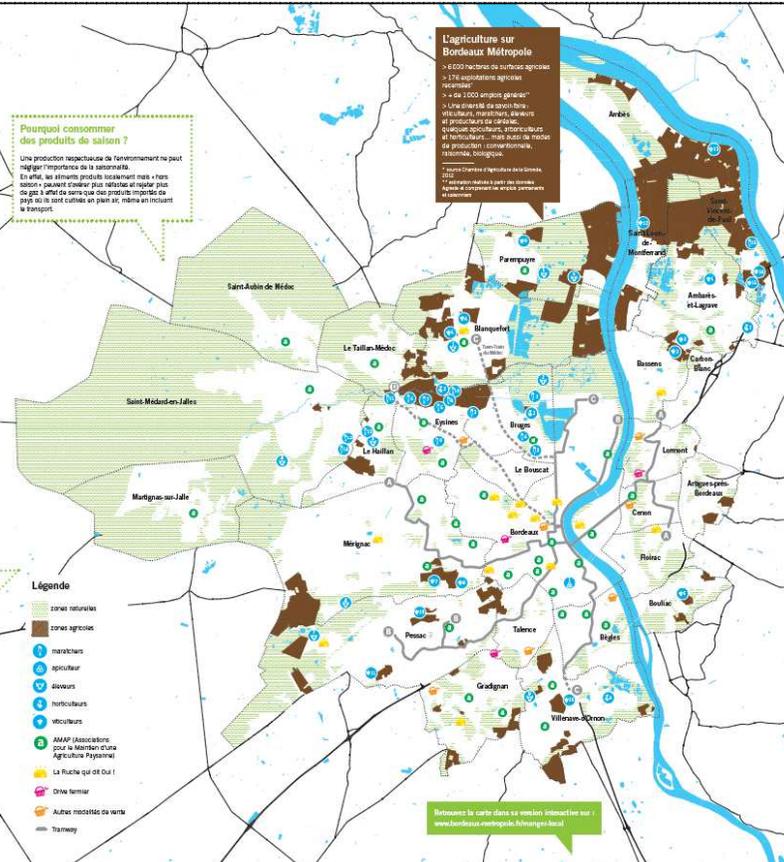


BORDEAUX METROPOLE

Le circuit court est la commercialisation de produits agricoles, soit en vente directe du producteur au consommateur, soit en vente indirecte avec au maximum un seul intermédiaire.

Ce système de distribution garantit une offre variée et de qualité, pour tous et à faible coût. Transport réduit, consommation responsable, emballages limités : ces produits sont conformes aux exigences du développement durable.

Les exportateurs, de petites tailles, sont d'ailleurs généralement traités dans des régions peu industrialisées, permettant de limiter les coûts de transport (l'usage d'avions et autres produits non naturels). En limitant les intermédiaires, la commercialisation en circuit court favorise de plus le développement local et la lien direct avec le respect de tout acteur.



L'agriculture sur Bordeaux Métropole

- > 6000 hectares de surfaces agricoles
- > 210 exploitations agricoles recensées
- > plus de 1000 emplois agricoles
- > Une diversité de productions végétales, animales, maraîchères et piscicultures de caractère local
- > Quelques exploitants, artisans, artisans agricoles, artisans artisans et horticulteurs... mais aussi de nombreux producteurs (coopératives, fermes familiales, bio-agriculteurs, etc.)

Pourquoi consommer des produits de saison ?

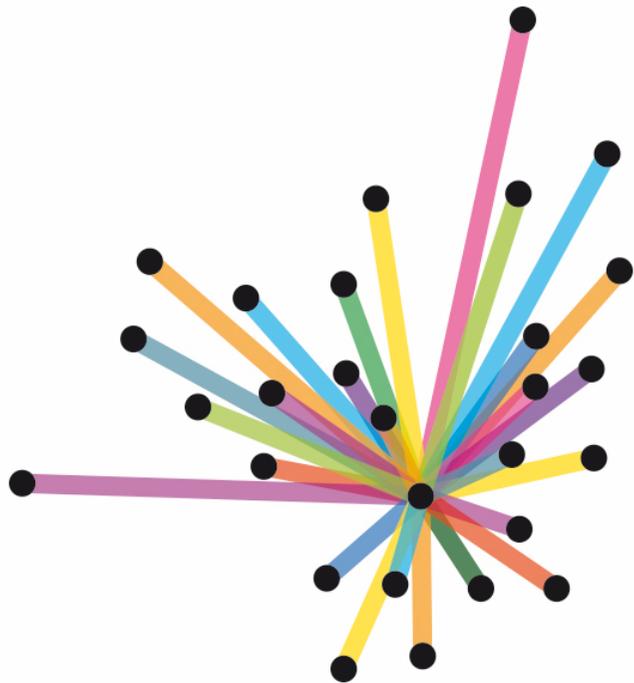
Une production respectueuse de l'environnement ne peut négliger l'importance de la saisonnalité. En effet, les aliments produits localement sont « hors saison » peuvent être plus riches et regaler plus de goût. Ils ont de plus, que des produits importés de pays où ils sont cultivés en plein air, même en utilisant le chauffage.

Les modes de vente directe

- > la vente sur site ou vente à la ferme se déroule directement chez les producteurs.
- > plus de **terroir associatives pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (MAP)** présentes sur la Métropole proposent de signer un contrat directement avec les agriculteurs et de bénéficier chaque semaine de paniers composés de nombreux produits (légumes, pain, miel, etc.). Retrouvez toutes les adresses et jours de distribution sur www.map-jeune.org
- > les **marchés fermiers** sont organisés ponctuellement chez un producteur local qui accueille sur son site plusieurs producteurs afin de proposer une large gamme de produits.
- > **Chais** (Paris, Bordeaux ou Nantes) : Couvresse agricole, 540 grande rue Blaquart (54000 - St-Jean-de-Marsac)
- > les **Marchés de Producteurs de Pays** proposent produits locaux de saison, digastration ou restauration « maison ». À retrouver en mai et septembre à Bouliac et en juin à Eysines. www.marche-producteurs.com
- > **La Ruche qui dit Oui !**, union de consommateurs pour acheter directement aux producteurs de votre région : www.ruchequiditoui.fr
- > le **Deliv' Fermier**, porté par la Chambre d'Agriculture de Gironde, permet de commander en ligne des paniers à récupérer à Bordeaux, Eysines, Gradignan et Lormont. www.delivfermier.fr
- > d'autres modalités de vente directs et locaux existent sur la Métropole :
 - **Physiens et Consommateurs Associés**, paniers et produits bio distribués chaque mercredi au cinéma à Bordeaux
 - **pech'naturist** (compta-moda-emploi)
 - **La Coopérative Fermière**, magasin collectif de producteurs locaux, basé à Gradignan : www.coopfermiers.com
 - **Le Panier tracteur** maraîcher à Eysines, coopérative agricole : www.paniertracteur.com
 - **Coop Paysanne**, magasin collectif de producteurs locaux associatifs, ouvert du mardi au samedi, propose des produits bio locaux ou bio domestiques locaux et artisanaux, basé à Lormont et à Camérac : www.cooppaysanne.fr
 - **Supercop**, association proposant en ligne des produits bio de producteurs locaux, livraison le jeudi soir, tous les 10 jours à Muges : www.supercop.fr
 - **Les P tits légumes**, distribution de paniers bio sur la Métropole : www.p.titslegumes.com
 - **Tous les marchés communaux** : guide à télécharger sur www.marchesbordeaux.com

Merci de votre attention
Élise Génot

chef du Service Valorisation du Patrimoine Naturel,
Paysager et Agricole
Direction de la nature
05 33 89 56 10
egenot@bordeaux-metropole.fr



BORDEAUX MÉTROPOLE

Merci de votre attention
Élise Génot

chef du Service Valorisation du Patrimoine Naturel, Paysager et Agricole
Direction de la nature

05 33 89 56 10
egenot@bordeaux-metropole.fr